MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE NATIONALE

BULLETIN Mensuel TALO

Septembre 2026

Introduction

Le dispositif TALO poursuit la surveillance des marchés intérieurs à travers 18 villes, couvrant 61 produits de grande consommation et 173 814 observations de prix enregistrées au cours du mois de septembre 2026. Cette couverture permet de suivre l'évolution générale des prix, d'apprécier les disparités territoriales et d'identifier les tensions ponctuelles affectant certains produits et marchés.

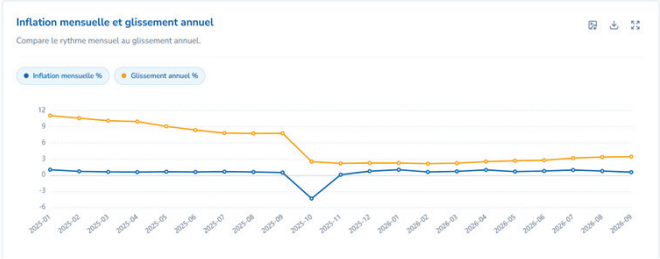
Les données du mois de septembre font ressortir une évolution générale des prix qui demeure contenue. L'inflation mensuelle s'établit à 0,6 %, tandis que l'inflation en glissement annuel ressort à 3,4 %, contre environ 7,7 % en septembre 2025. Sur un an, le glissement annuel recule ainsi de 4,3 points de pourcentage, malgré une remontée progressive observée au cours des derniers mois. La RDC demeure par ailleurs parmi les économies africaines présentant les niveaux d'inflation les plus faibles.

Les écarts territoriaux restent néanmoins marqués. L'indice de cherté place Mbuji-Mayi en tête avec 120,36 points, devant Isiro (119,96) et Kisangani (110,84). À l'autre extrémité du classement, Boma (83,79), Moanda (86,58) et Matadi (87,76) présentent les indices les plus faibles du panel.

Parallèlement, plusieurs tensions localisées ont été relevées au cours du mois. La plus importante concerne le maïs en grains à Mbuji-Mayi, où le prix de la méka est passé de 3 000 à 5 000 FC, soit une hausse de 66,7 %. À Kalemie, après la normalisation de la crise observée en août, une nouvelle tension temporaire sur l'essence a porté le prix jusqu'à 8 000 FC le litre sur le marché parallèle, avant un retour rapide à la normale à la faveur du réapprovisionnement. À Lubumbashi, les prix de plusieurs marques de ciment ont enregistré des hausses comprises entre 14 % et 18 %, dans un contexte marqué notamment par l'évolution des coûts d'approvisionnement en provenance de la Zambie.

Les observations du mois de septembre font ainsi apparaître une évolution générale des prix contenue, parallèlement à des tensions localisées sur certains produits et marchés. Les principaux facteurs identifiés concernent notamment les conditions d'approvisionnement, les contraintes de transport et de commercialisation, la disponibilité des stocks ainsi que, selon les marchés concernés, l'évolution des coûts à l'importation. Ces éléments confirment l'importance d'un suivi territorialisé permettant d'identifier les variations de prix qui ne ressortent pas nécessairement des indicateurs nationaux.

Taux d'inflation



Source : https://www.bcc.cd/statistiques/secteur-reel/inflation

En septembre 2026, l'inflation en République démocratique du Congo demeure globalement maîtrisée. Le taux d'inflation mensuel s'établit à 0,6 %, tandis que l'inflation en glissement annuel ressort à 3,4 %. Cette évolution confirme le maintien d'une relative stabilité du niveau général des prix.

La comparaison sur un an fait ressortir une amélioration significative. En septembre 2025, l'inflation en glissement annuel avoisinait 7,7 %, contre 3,4 % en septembre 2026, soit une réduction de 4,3 points de pourcentage, témoignant d'une atténuation sensible des pressions inflationnistes, malgré une remontée progressive du glissement annuel depuis le début de l'année.

À l'échelle continentale, la RDC figure parmi les dix économies africaines présentant les taux d'inflation les plus faibles, occupant le 10e rang sur les 39 pays couverts par le classement établi à partir des dernières données disponibles. Les disparités demeurent importantes : le Soudan affiche le taux le plus élevé, à 41,61 %, tandis que le Maroc enregistre le plus faible, à 0,60 %. L'inflation médiane des pays couverts par ce classement s'établit à 5,4 %[1] .
À l'échelle mondiale, le Fonds monétaire international projette une inflation globale de 4,7 % en 2026, un niveau supérieur au glissement annuel observé en RDC en septembre.

Dans l'ensemble, la stabilité des prix demeure un acquis important de l'économie congolaise. Sa consolidation nécessite toutefois le maintien d'une surveillance attentive des marchés, afin de prévenir les tensions localisées sur les produits de grande consommation et d'en limiter les répercussions sur le pouvoir d'achat des ménages.

Indice de Cherté

Afin d'apprécier les disparités du coût de la vie entre les différentes villes couvertes par le dispositif TALO, un indice de cherté est calculé à partir d'un panier de produits de grande consommation représentatifs des dépenses courantes des ménages.

Cet indice a été établi sur la base des prix moyens observés pour dix (10) produits suivis de manière régulière dans l'ensemble des villes couvertes, à savoir : le sac de 25 kg de riz (marques Eléphant, Hello, Lion et Oni), la Boîte de 2500g de lait en poudre (marques Nido & Cowbell), Un verre de sucre roux, Une bouteille de 30 cl des boissons sucrées (Coca-Cola et Fanta), une bouteille de 65 cl de boissons alcoolisées(Tembo et Heineken) , l'huile raffinée (bidon de 5 litres), le poulet entier congelé (une pièce), le chinchard (1 kg),l'essence (1 litre) et le ciment (1 sac de 50 kg).

Méthode utilisée, :

Pour chacun des 10 produits du panier :

1. Calcul du prix moyen national (18 villes).
2. Calcul de l'indice de chaque ville :

$$\text{Indice}_{\text{ville,produit}} = \frac{\text{Prix moyen de la ville}}{\text{Prix moyen national}} \times 100$$

3. Calcul de l'indice de cherté de la ville comme moyenne simple des 10 indices produits.

Cet indicateur permet d'identifier les villes où le coût relatif d'un panier représentatif de biens de consommation est supérieur ou inférieur à la moyenne nationale. Il constitue ainsi un outil d'aide à la décision permettant de mesurer les disparités territoriales, d'orienter les actions de surveillance des marchés, d'identifier les zones nécessitant une attention particulière et d'éclairer la mise en œuvre des politiques publiques en matière de stabilisation des prix.

Prix Moyen du panier des produits de l'indice de chèreté

Ville	Bière	Boisson sucrée	Chinchard	Ciment	Essence	Huile de palme raffinée	Lait en poudre	Poulet entier	Riz	Sucre
Unité	65 cl	30 cl	1 kg	50 kg	1 L	5 L	2 500 g	1 pièce	25 kg	1 verre
BANDUNDU VILLE	4393	2557	11375	36409	3718	30082	74173	74173	59977	539
BENI	5000	2067	8417	30874	3982	23800	68635	68635	49125	878
BOMA	4918	2000	7648	23500	2476	28831	75099	75099	50141	499
ISIRO	8182	2818	18000	44375	4525	31897	83846	83846	59967	500
KALEMIE	8407	2067	—	28533	4506	25098	109318	109318	46519	539
KANANGA	6276	3286	10212	46719	4455	29194	69261	69261	65407	557
KIKWIT	4992	2496	—	30127	3177	27458	70887	70887	54755	754
KIN EST	5047	2734	7858	25947	2829	26923	73011	73011	53257	864
KIN OUEST	5696	2775	7508	26073	2891	27065	75503	75503	52449	876
KISANGANI	6914	2079	14733	40803	4979	31927	71723	71723	67838	557
KOLWEZI	5669	3422	8364	37359	3909	28085	69019	69019	70618	500
LIKASI	6664	3495	7489	29574	3993	27531	71921	71921	75076	733
LUBUMBASHI	5833	2586	8016	30560	3929	28583	75736	75736	78612	731
MATADI	5242	2541	7240	22763	2571	28488	76808	76808	51936	571
MBANDAKA	5252	2438	—	34616	3892	30041	77092	77092	54138	569
MBUJI-MAYI	7396	3814	10651	56397	4903	32769	73898	73898	72295	578
MOANDA	5043	2359	7605	23333	2529	30644	75633	75633	51622	509
TSHIKAPA	4966	2479	—	32881	3528	28268	71024	71024	55034	524

Rang	Ville	Indice de cherté
1	Mbuji-Mayi	120,36
2	Isiro	119,96
3	Kisangani	110,84
4	Kananga	107,95
5	Kalemie	107,55
6	Likasi	104,75
7	Lubumbashi	102,53
8	Kolwezi	100,75
9	Bandundu Ville	98,55
10	Mbandaka	97,73
11	Kinshasa Ouest	95,66
12	Kikwit	94,42
13	Kinshasa Est	93,80
14	Beni	93,66
15	Tshikapa	92,60
16	Matadi	87,76
17	Moanda	86,58
18	Boma	83,79

Chocs des prix

VILLE : KALEMIE

PRODUIT CONCERNÉ : ESSENCE
Niveau d'alerte : Normalisation

Faits observés :
Faisant suite à l'alerte du 24 août, la situation du carburant à Kalemie s'est normalisée à la suite de la reprise du dialogue entre le Gouvernement provincial et les opérateurs pétroliers. Les stations-service ont repris leurs activités et le prix du litre d'essence est revenu à 3 930 FC à la pompe et à environ 4 000 FC chez les revendeurs, contre un pic de 20 000 FC observé durant la crise.

Une réunion tenue le 28 août a par ailleurs permis de dégager un compromis de principe sur les taxes conventionnelles. Les opérateurs pétroliers ont notamment proposé la mise en place d'un compte conjoint avec le Gouvernement provincial, afin d'assurer la transparence dans la gestion de ces fonds destinés au financement des travaux routiers. Les discussions se poursuivent en vue de finaliser les modalités de cet accord.

Facteurs explicatifs : La normalisation des prix résulte principalement de la réouverture des stations-service et du rétablissement de l'offre, consécutifs à la reprise du dialogue entre les autorités provinciales et les opérateurs pétroliers.

VILLE DE MBUJI-MAYI

PRODUIT CONCERNÉ : MAIS EN GRAINS

Niveau d'alerte : Hausse significative des prix
Faits observés :
Depuis le début du mois de septembre, le marché de Mbuji-Mayi connaît une forte hausse du prix du maïs en grains. La mesurette de 3 kg (méka), vendue à 3 000 FC entre juin et août, est passée à 5 000 FC à partir du 3 septembre, soit une hausse de 66,7 %. Parallèlement, le maïs provenant de Kaniama-Kasese est officiellement vendu à 50 000 FC le sac de 50 kg.

Facteurs explicatifs : La hausse serait principalement liée :
- à la faible production locale, aux difficultés d'évacuation liées à la dégradation des routes ainsi qu'aux faibles résultats de la saison agricole B, affectée notamment par des perturbations climatiques ;
- aux difficultés liées aux conditions de commercialisation et d'accès au maïs produit à Kaniama-Kasese.

VILLE DE KALEMIE

PRODUIT CONCERNÉ : CIMENT

Niveau d'alerte : À surveiller
Faits observés : Le marché du carburant à Kalemie a connu une nouvelle tension au cours du mois, caractérisée par la fermeture de plusieurs stations-service et une forte hausse des prix sur le marché parallèle. Le litre d'essence, habituellement vendu autour de 4 000 FC, a atteint 6 000 à 8 000 FC chez les revendeurs ambulants, soit une hausse pouvant atteindre 100 %.

La situation s'est toutefois rapidement normalisée quelques jours plus tard, à la suite de l'arrivée au port de Kalemie d'une embarcation transportant plusieurs camions-citernes de carburant.

Facteurs explicatifs : La tension observée serait principalement consécutive à l'incendie, fin août, d'une importante cargaison de l'Établissement Khaim au port de Kigoma, en Tanzanie, ayant entraîné une rupture de stock chez ce fournisseur majeur et perturbé l'approvisionnement de Kalemie.
La raréfaction du carburant dans le circuit formel a également favorisé une hausse des prix sur le marché parallèle.

VILLE DE LUBUMBASHI

PRODUIT CONCERNÉ : CIMENT

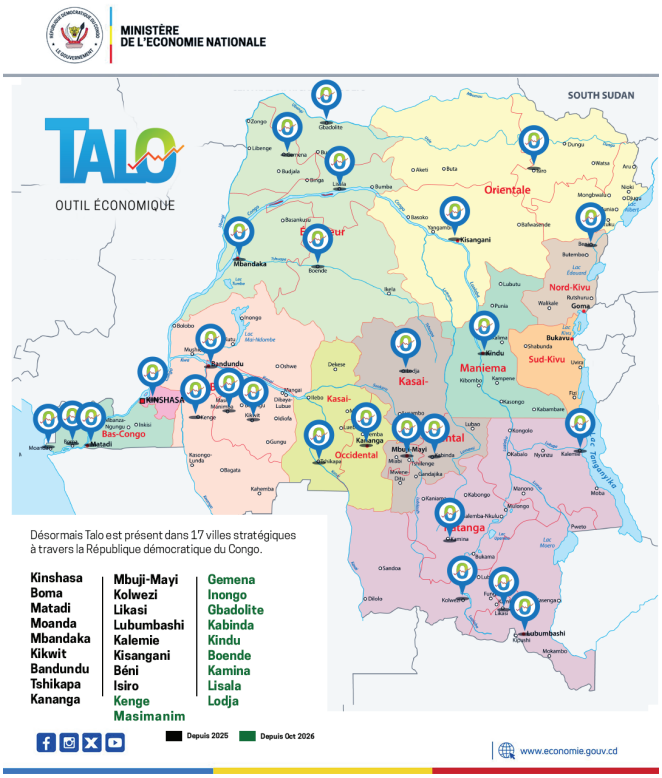
Niveau d'alerte : À surveiller
Faits observés : Le marché du ciment à Lubumbashi enregistre une hausse des prix de plusieurs marques :

- ZAMBÈZE 42 MPa – sac de 50 kg : de 28 000 à 32 000 FC, soit +14 % ;
- ZAMBÈZE 32 MPa – sac de 50 kg : de 28 000 à 32 750 FC, soit +17 % ;
- GCK : de 29 000 à 34 000 FC, soit +17 % ;
- DANGOTE 42 MPa – sac de 50 kg : de 28 770 à 34 000 FC, soit +18 %.

Facteurs explicatifs : Les premières informations recueillies font état d'une hausse du prix du ciment en Zambie, avec une incidence sur le coût des approvisionnements à destination de Lubumbashi.

Le relèvement de la valeur FOB entraînerait également, du fait de la tarification douanière ad valorem, une augmentation des droits de douane. Selon les informations recueillies, ceux-ci seraient passés d'environ 2,5 USD à 3 USD par sac.

Concernant GCK, dont le ciment est produit localement, une forte demande est observée. Des pratiques spéculatives sont également signalées et restent à documenter et à vérifier.



Pour toute analyse complémentaire ou pour la comparaison d'autres produits, veuillez utiliser le comparateur interactif disponible à l'adresse suivante :

https://économie.gouv.cd/talo

Sources et références

[1] https://data.africanexponent.com/rankings/?m=inflation&o=asc